

**République Française**  
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER  
Département de la Mayenne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)*

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois.

**Étaient présents** : M. CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, Mme BOISHUS Justine et M. PESLERBE Jean-Claude formant la totalité des membres en exercice.

**Était absent** : M. MERLIER Claude

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, M. DERSOIR Sylvain a été élu pour assurer ces fonctions qu'il a accepté.

Quelques modifications apportées à l'ordre du jour pour le conseil :

- Rectification de la délibération sur la cession de l'immeuble au 13 rue des Chanoines
  - Appel à projet du Crédit Agricole
  - Inscription au Trophée du bénévolat

**Bilan de la Journée du Patrimoine**

Déficit de 19,62 €  
Imprévu : Ajout régisseur pour 50 €  
Opération blanche

**Appel à projet du Crédit Agricole et Trophée du Bénévolat**

Monsieur le Maire souhaite que le café associatif participe à l'appel de projet du Crédit Agricole.

Le café associatif est inscrit au Trophée du Bénévolat.

## Délibération 2023-36 : Cession du 13 rue des Chanoines

La délibération 2023-34 du 6 septembre 2023 a été retiré par demande de la Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial. C'est pourquoi une nouvelle délibération a été voté

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bien immobilier situé au 13 rue des Chanoines sur la commune de La Roë a fait l'objet d'une proposition d'acquisition auprès des services de la mairie.

Considérant que ledit immeuble dépend du domaine privé de la commune

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune dispose.

Entendu que la loi 95-127 du 8 février 1995 indique que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants

Considérant la proposition faite par Monsieur Charles DUCHET d'acquérir la maison, en état, située au 13 rue des Chanoines 53350 La Roë au prix de 10 000 euros net vendeur sans conditions suspensives autre que légales

Figurant au cadastre :

La section A 197, au numéro 13 de la rue des Chanoines, est composée de l'ancienne cantine scolaire, les sanitaires publiques, un escalier pour le grenier, le grenier, un escalier pour la cour, la cour et l'ancienne salle communale qui est la seule partie à vendre sur cette section avec une portion extérieure à métrer.

Le bien nécessite de réaliser une modification parcellaire cadastrale qui sera à la charge de l'acquéreur.

⇒ Monsieur DUCHET se retire de la salle municipale et ne prend pas part à la délibération.

**Le conseil municipal DECIDE de :**

- **Promettre** de vendre la maison d'habitation à restaurer comprenant une cour à l'arrière au prix de 10 000 euros (dix mille euros) net vendeur sans conditions suspensives autres que légales après division foncière.
- **Faire réaliser** les diagnostics obligatoires
- **Missionner** l'étude de Maître ODY pour établir tous les actes notariés
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement de la vente dans les conditions prévues au CGCT

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

### **Délibération 2023-37 Bac d'ordures ménagères à la salle de la Basse-cour**

A ce jour, la salle de la Basse-cour a un bac OM de 120 l qui n'est pas assez grand pour les manifestations :

Bac 120 l x 52 semaines x 0.053€/l (au 1.4.2023) = 330.72 € annuels soit 82.68€/trimestre.

Si le bac OM 120 l est changé contre un bac plus grand, voici les nouveaux tarifs :

BAC OM	Nb de semaines	Tarif annuel	Tarif trimestriel
Volume	(Pour les collectivités)		
180 l	52	496.08 €	124.02 €
240 l	52	661.44 €	165.36 €
360 l	52	992.16 €	248.04 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de choisir un bac de 240 L pour un tarif annuel de 661,44 €

Des consignes de tri doivent être refaites pour chaque bac

### **Délibération 2023-38 Achat d'un défibrillateur**

M. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis pour l'achat d'un défibrillateur :

- DUMONT Sécurité propose 2152,85 € HT
- ALTRAD Mefran Collectivités propose 1710 € HT

Le choix du Conseil s'est porté sur l'entreprise ALTRAD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis d'ALTRAD de 1710 € HT pour le défibrillateur
- **AUTORISE** M. Le Maire pour signer le devis.

### **Délibération 2023-39 Réfection du tableau électrique rue d'Arbrissel**

Le tableau électrique situé rue d'Arbrissel dans la tour, derrière l'abribus, montre des signes de vétusté.

Il semble nécessaire de le changer pour une question de sécurité. Un devis a été demandé à l'entreprise SORIEUX de Ballots

Le montant du devis est de 738,97 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le devis pour le tableau électrique pour un montant de 738,97 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

### **Commémoration du 11 novembre**

Cette année, La Roë reçoit les autres communes pour la commémoration du 11 novembre qui se déroulera le dimanche 12 novembre 2023.

11h15 rassemblement devant la mairie

11h30 départ vers le monument aux morts avec la batterie fanfare du craonnais

Dépôt de gerbes et cérémonie patriotique

Vin d'honneur offert par la municipalité

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Claude PESLERBE, représentera la mairie

### **Bulletins municipaux**

Recueil des dates des manifestations et photos

Photos « Argent de poche »

### **Housses de lit et taies d'oreiller**

Devis pour des alèses et des taies jetables pour l'Auberge de l'Abbaye par Isitex shop (kit de linge France)

Dimension Alèse 90 x 190      Dimension taie 65 x 65

En attente d'un nouveau devis pour le prochain conseil

### **Tireuse à bières**

Mise à disposition d'une tireuse à bières par La Petite Cave de La Guerche

2 coffrets de verre 25 cl offerts

### **Finance**

Mise en place d'un budget annexe pour la Régie pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Réunion à organiser avec Monsieur Jousse de la Trésorerie de Château-Gontier

### **T-shirts**

Les T-shirts floqués de La Roë reviennent à moins de 4 € pour la commune.